



# Programme SI MDPH

Lettre électronique n°5 - Janvier 2018

## Edito

L'année 2017 a vu se concrétiser plusieurs étapes importantes du chantier de l'harmonisation des SI des MDPH, avec cette volonté forte d'amélioration du service rendu aux usagers et de développement des échanges entre les MDPH et leur environnement.

Ces travaux ont bien avancé grâce à la forte implication des **7 pilotes (Ain, Calvados, Gers, Nord, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Paris et Seine-Maritime)**, engagés dès la phase de lancement. Cette relation partenariale et de confiance réciproque avec les pilotes a permis de travailler en lien étroit sur ce programme innovant.

La CNSA et les pilotes ont travaillé conjointement avec les **3 éditeurs (GFI, InfoDB et Sirius)** sur la mise en conformité des solutions (co-construction du Référentiel Fonctionnel, spécifications et développement des solutions).

2017 a également vu naître la mise en place de la **cellule d'appui national**. Celle-ci a accompagné les pilotes dans la préparation du déploiement et contribué à capitaliser sur les retours d'expérience afin de faciliter le déploiement en phase de généralisation. Le lancement de l'autodiagnostic SI MDPH par la cellule d'appui national a permis à chaque MDPH de se positionner sur une vague de déploiement et de mesurer la marche à franchir au regard des résultats obtenus.

Notons également l'avancée des travaux sur les projets du **palier 1 du Programme SI MDPH** :

- La formalisation d'une première version du **Tronc commun**, document métier de référence destiné aux MDPH, permet de préparer les équipes aux nouveaux processus métier, activités, concepts et nomenclatures des MDPH.

- D'autres faits marquants, tels que l'entrée en vigueur de la nouvelle **Carte Mobilité Inclusion** au 1er juillet 2017, la **signature d'une convention CNAF-MDPH de Seine-Maritime** permettant l'envoi des dossiers dématérialisés pour réduire les délais de traitement et une **convention sur l'accès au système national de gestion des identifiants (SNGI)**.

- Les ARS et départements ont fait le choix quasi-unanime d'une solution régionale de **Suivi des orientations (Viatrajectoire)** et ont élaboré des feuilles de route qui précisent le

calendrier de déploiement de cet outil.

Le **séminaire des directeurs**, réunissant plus de 80 personnes, a été un temps fort de la fin de l'année portant sur le programme et ses réalisations.

Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, a souligné à cette occasion les engagements forts du programme.

L'objectif est d'avoir des systèmes d'information plus performants et de permettre des réponses plus rapides aux usagers et mieux articulées avec les différents acteurs (CAF, Pôle Emploi...); mais aussi à moyen terme de nourrir le pilotage des politiques du handicap.

La Secrétaire d'Etat a déclaré que l'Etat et la CNSA étaient clairement aux côtés des MDPH pour les accompagner dans ce projet de grande ampleur. Elle a décidé de renforcer le soutien au déploiement pour faciliter la généralisation. **6,1 millions d'euros seront alloués aux MDPH-CD**. Cette aide financière sera individualisée en fonction des besoins de chaque MDPH.

Le programme SI MDPH entre en 2018 dans une phase encore plus concrète avec la livraison des **solutions conformes au palier 1** par les éditeurs.

La **labellisation** sera un gage de conformité donné aux MDPH et permettra d'engager les MDPH-CD pilotes dans les travaux d'installation, de recette, de formation, jusqu'à la mise en production des solutions, au 1er semestre 2018.

La CNSA va poursuivre ses échanges au plus près du terrain et des équipes, en organisant des rencontres interdépartementales stratégiques, ainsi que des journées d'appropriation métier, autour du Programme SI MDPH. Il s'agit d'accompagner les MDPH dans la trajectoire définie par le comité interministériel du handicap du 20 septembre 2017 de « **100% des MDPH engagées dans le déploiement du système d'information commun**», avant fin 2018.

Vous pouvez compter sur l'engagement des équipes de la CNSA et de leurs partenaires sur ce programme, pour être à votre écoute et répondre à vos sollicitations afin que ce projet soit conduit dans les meilleures conditions.

Au nom de toute l'équipe, je vous souhaite une excellente année 2018, riche en collaborations fructueuses et en succès communs.

**Anne Burstin, Directrice de la CNSA**



**Séminaire des directeurs, 13 et 14 décembre 2017,**  
*avec Anne Burstin (Directrice de la CNSA) aux côtés de Sophie Cluzel (Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées).*

## Sommaire

1. Stratégie de déploiement
2. Tronc Commun et Référentiel Fonctionnel
3. Echanges CAF - accès SNGI
4. Carte Mobilité Inclusion
5. Suivi des orientations des personnes en situation de handicap
6. Prochaines étapes

# 1. STRATEGIE DE DEPLOIEMENT

## Les rencontres interdépartementales se poursuivent en 2018

La CNSA poursuit son dispositif d'accompagnement au changement en allant à la rencontre des MDPH-CD. Pour rappel, les réunions interdépartementales stratégiques sont à destination des élus, des DGS, DGA, directeurs de l'autonomie, DSI des départements et directeurs de MDPH et ont pour objectif de présenter le programme.

Des échanges ont déjà eu lieu en région Pays de la Loire, Occitanie, Nouvelle Aquitaine, Grand-Est, Centre Val de Loire, Ile-de-France et vont se poursuivre en AURA, Bourgogne-Franche-Comté, Normandie, PACA-Corse, Poitou Charentes-Limousin et Bretagne.

Ces réunions permettent à l'ensemble des MDPH-CD de comprendre les enjeux du programme et de se positionner sur une trajectoire de déploiement selon les spécificités de chacun.

La CNSA remercie chaleureusement les MDPH et les CD organisateurs pour leur accueil et leur investissement.



**Réunion stratégique en Occitanie le 28 novembre 2017,**  
avec les DGA, directeurs des systèmes d'information et directeurs de MDPH impliqués dans le programme « système d'information commun des MDPH », en présence de Monsieur Gabrieli, Vice-Président en charge du handicap au Conseil départemental de la Haute-Garonne.

## Restitutions après l'étape d' « autodiagnostic » des MDPH-CD

Depuis le 26 septembre dernier, date d'ouverture de l'autodiagnostic en ligne, 99 % des MDPH-CD ont transmis leur autodiagnostic pour un taux de complétude du questionnaire de plus de 98 %. Les résultats de ce questionnaire ont fait l'objet de restitutions individualisées sur

la base des données complétées par les MDPH-CD.

Les résultats permettent à chaque MDPH-CD d'évaluer l'effort à fournir au regard des prérequis et objectifs du déploiement du palier 1 du Programme SI MDPH, et de se positionner sur une vague de déploiement.

Après s'être accordés avec la CNSA sur les dates, les MDPH-CD pourront formaliser leur engagement au travers de lettres qui préciseront leurs calendriers (modèle disponible sur l'outil).

## Soutien de la CNSA et activités de pré-déploiement

A l'issue de cette étape fondamentale de l'autodiagnostic qui s'est achevée début janvier, les activités de pré-déploiement se mettent en place progressivement. Il s'agit des activités à réaliser avant l'installation de la solution harmonisée en environnement de recette (analyse d'impacts métier, fonctionnels, techniques, atteinte de prérequis techniques, juridiques, remise à niveau d'infrastructure technique). Ainsi, l'analyse d'impacts métier est une des premières actions à mener dans le cadre du déploiement sur le plan métier et organisationnel.

Dans le cadre des conventions tripartites MDPH-CD-CNSA, un financement supplémentaire de 30K€ sera versé par la CNSA à chaque MDPH-CD pour soutenir l'accompagnement du changement dans les processus métier et les organisations. Cela vient en sus des 22K€ prévus initialement (enveloppe CNH) afin de soutenir le déploiement pour couvrir les prestations éditeurs et/ou les charges internes des MDPH.

En réalisant ces activités de pré-déploiement bien en amont de l'installation sur site, les MDPH de la vague 1 seront prêts dès la rentrée 2018 et les MDPH des vagues 2 et 3 dès 2019.

## Outil de suivi du déploiement et « WIKI »

Seulement accessible aux pilotes pour le moment, l'outil de suivi du déploiement sera prochainement mis à disposition de l'ensemble des MDPH-CD, après signature de la lettre d'engagement/convention. Il s'agit d'un onglet supplémentaire à l'autodiagnostic (même emplacement).

Conçu comme un outil de pilotage autonome, il permet de suivre son planning, mettre à jour des statuts, informer du taux d'avancement sur le projet. Il offre également la possibilité d'échanger directement via cette plateforme au sein de vos équipes et avec la cellule d'appui national.

Via le [Sharepoint de déploiement](#), vous trouverez également le kit de déploiement au format d'un « wiki » où vous pourrez consulter, télécharger et/ou imprimer des fiches activités et des fiches livrables par phase du programme. Ces documents sont construits au fil de l'eau, sur la base de retours d'expérience des pilotes.

Une base documentaire est également accessible aux travers de ces fiches, vous mettant à disposition un ensemble de documents utiles aux activités de déploiement. Ces éléments permettent de prendre en main l'ensemble des actions à mener dans le cadre du programme d'harmonisation du SI MDPH.

Ces outils sont à votre entière disposition et nous espérons qu'ils puissent vous guider dans la démarche d'appropriation du programme.

Contact : cheffe de projet Déploiement et accompagnement au changement [sarah.toussaint@cnsa.fr](mailto:sarah.toussaint@cnsa.fr)

## 2. TRONC COMMUN ET REFERENTIEL FONCTIONNEL

### Publication de nouveaux modèles de courriers harmonisés sur le site Internet de la CNSA

Le chantier d'harmonisation des courriers, mené avec des MDPH et des associations d'usagers, s'est poursuivi et a abouti à la publication de modèles harmonisés d'accusé de réception et de demande de pièces complémentaires.

Nous vous invitons à aller les consulter en cliquant [ici](#) (document « Spécifications des courriers d'accusé de réception et de demande de pièces complémentaires » intégré au « package » du Tronc Commun). Le document « Spécifications des courriers de notification aux usagers » a également été actualisé, suite à l'avancée des travaux sur le Tronc Commun.

La CNSA remercie l'ensemble des participants qui ont contribué de manière productive à la co-construction de ces éléments.

### Nouveau chantier en cours sur l'harmonisation des motivations

En ce début d'année, des travaux sur l'harmonisation des motivations de décision vont être mis en place.

Selon le même processus que pour les courriers de notification de décision et courriers d'accusé de réception et de demande de pièces complémentaires, les travaux vont s'organiser en plusieurs étapes : recueil de l'existant, priorisation des motivations à harmoniser, rédaction des motivations lors de groupes de travail avec les MDPH en concertation avec les associations d'usagers, et ajustement en fonction des retours et validation des motivations harmonisées.

Les groupes de travail avec les MDPH sont prévus :

- vendredi 16 février (cadrage du travail, priorisation des motivations à harmoniser)
- vendredi 9 mars (harmonisation des motivations)
- vendredi 13 avril (harmonisation des motivations)
- jeudi 17 mai (harmonisation des motivations)
- vendredi 8 juin (finalisation du travail).

Ils se tiendront à la CNSA, de 10h à 16h.

Merci de nous indiquer si vous souhaitez participer à ce travail.

Vous pouvez également nous transmettre les motivations-types que vous utilisez aujourd'hui dans vos courriers.

### Organisation de journées interdépartementales d'appropriation du Tronc Commun

La CNSA a choisi de poursuivre la démarche d'accompagnement des MDPH, pour favoriser

leur connaissance et leur maîtrise du Tronc Commun, en organisant des journées dans les territoires.

Ces réunions interdépartementales dites « d'appropriation métier » sont à destination des équipes des MDPH et s'organisent autour d'une présentation en plénière du Tronc Commun, suivies d'ateliers pratiques à partir de situations-types.

Ces échanges ont pour but final une meilleure appropriation du Tronc Commun, de ses définitions et de ses nomenclatures, préalable à l'analyse d'impact métier pour chaque MDPH. Plusieurs réunions se sont déjà tenues. Les prochaines rencontres se feront en région Grand-Est, PACA/Corse, Occitanie, Pays de la Loire et Nouvelle Aquitaine. Les journées pour les autres régions sont en cours d'organisation.

Un grand merci à tous pour cette participation fructueuse depuis le mois d'octobre dernier !

## Une nouvelle vidéo sur la « demande générique »

Après la [vidéo sur le nouveau formulaire de demande](#), une [nouvelle vidéo sur la demande générique](#) a été réalisée. Elle permet de mieux comprendre le concept de la demande générique, qui est l'un des changements majeurs introduit par le nouveau formulaire et porté par le Tronc Commun : enregistrement de la demande, évaluation et propositions par l'équipe pluridisciplinaire, possibilité de recours sur les décisions d'attribution ou de non-attribution...

Ces vidéos ont pour objectif de vous présenter les nouveautés issues du Palier 1 de manière ludique, avec un rappel des points essentiels à retenir. N'hésitez pas à aller les consulter sur le site Internet de la CNSA.



## Référentiel fonctionnel : labellisation des solutions éditeurs et MDPH autonomes

La labellisation des solutions éditeurs et MDPH autonomes est prévue à partir de début mars.

La labellisation d'une version de logiciel permet aux MDPH de repérer, parmi les logiciels existants sur le marché, les solutions adaptées à leurs besoins, couvrant les fonctionnalités

nécessaires à l'exercice de leurs missions et sont conformes aux référentiels.

Une mise à jour du package Référentiel Fonctionnel (sans modification des exigences du Référentiel Fonctionnel) a également été envoyée aux éditeurs, pilotes et MDPH autonomes à fin 2017.

Contact : Cheffe de projet Tronc Commun [maryanick.sow@cnsa.fr](mailto:maryanick.sow@cnsa.fr) et Cheffe de projet Feuilles de route Editeurs [kaoutar.nasri@cnsa.fr](mailto:kaoutar.nasri@cnsa.fr)

## 3. Echanges CAF

### Point avancement avec les MDPH « précurseurs » 76 et 59

La MDPH 76 avec son éditeur Sirius a réussi à se connecter au système national de gestion des identités (SNGI). L'objectif est de certifier l'identité des usagers.

Une version de la solution Sirius a été livrée fin octobre 2017 avec automatisation des appels au flux « Maintien des droits ». Elle fera l'objet de tests permettant de vérifier le bon échange d'informations entre la MDPH 76 et sa CAF. Cette phase de recette est planifiée au premier trimestre 2018.

De plus, des travaux sur le flux « Demande et décisions » sont actuellement en cours de réalisation.

La fin des travaux avec une livraison de ce flux est prévue pour début février 2018.

Concernant la MDPH 59 avec son éditeur GFI, des points de suivi opérationnel mensuels sont toujours menés. Une livraison de la solution GFI conforme au palier 1 (intégrant la version échanges CAF flux « Maintien des Droits » et « Demande et décisions ») sera effectuée à la fin du premier trimestre 2018.

Des tests sont prévus du 1er juin au 15 juillet 2018 sur les deux flux CAF ainsi que le flux SNGI, pour une généralisation du déploiement des MDPH de vague 1, dès octobre 2018.

### Kit de déploiement

A date, le kit de déploiement a été alimenté avec les premières fiches « échanges CAF » ainsi que les documents utiles associés. Actuellement, ces fiches permettent de :

- connaître l'ensemble des activités « échanges CAF » à mener ainsi que leur séquençement
- vérifier l'atteinte des prérequis techniques à la mise en place des flux avec la CAF
- installer les outils nécessaires à la mise en place des flux avec la CAF
- gérer les habilitations de votre SI
- tester la connectivité de votre nouvelle solution avec la CNAF.



## Exemple de fiche activité « Piloter le projet échanges CAF-SNGI »

**Observatoire SI des MDPH - Site support** Page 1  
Accueil Audit/évaluation SI des MDPH SI de déploiement Livrables Contacts

Piloter le projet échanges CAF - SNGI  
Date de dernière mise à jour : 09/12/2017

**Phase 1 : Pré-déploiement**  
**Piloter le projet échanges CAF - SNGI**

[Aucune fiche s'est présentée précédemment]

**Liens**  
Lien PDF

[Compléter, signer et envoyer les actes d'adhésion]  
[Valider les prérequis techniques de la Suite Jeton]  
[Obtenir un certificat RGS]  
[Définir les procédures métier]  
[Définir la procédure de gestion des doublons et rejets NHR]  
[Formaliser le document de gestion des habilitations]

Section du kit : Pilotage et suivi de projet  
Projet concerné : Echanges CAF / SNGI

**Description :**

- L'objectif de cette activité est de permettre au chef de projet « déploiement du SI MDPH harmonisé » de votre MDPH-CD de piloter les activités de mise en place des échanges de flux d'informations entre votre MDPH-CD et votre CAF.

**Qui réalise cette activité :**  
Chef de projet déploiement MDPH-CD

**Pré-requis :**  
Pas de prérequis identifié

**Livrable(s) attendu(s) :**  
Pas de livrable spécifique à cette activité  
(Des livrables de cette activité étant intégrés à ceux du pilotage de la phase 1)

**Élément(s) du kit :**  
Pas d'élément du kit spécifique à cette activité

**Mode opératoire :**  
1. Planification des activités

Page 2



**2. Ordre des activités**

- 1 - Compléter, signer et envoyer les actes d'adhésion à la CNAF
- 2 - Valider les prérequis techniques nécessaires à la mise en place de la Suite Jeton
- 3 - Installer la Suite Jeton sur les environnements de tests et de production de la MDPH-CD
- 4 - Obtenir un certificat RGS
- 5 - Remplir et envoyer à la CNAF le questionnaire convention technique INTEROPS
  - ✓ A partir de ce document, la CNAF paramètrera ses environnements pour autoriser l'accès à la MDPH aux plateformes d'échanges CNAF
  - ✓ La CNAF renverra les conventions techniques (SNGI et CAF) pour les environnements de tests et de production
- 6 - Paramétrer la Suite Jeton sur les environnements de tests et de production
  - ✓ Paramétrer les conventions techniques et les certificats de signature/transports
- 7 - Réaliser les tests de connectivité sur les environnements de tests et de production
  - ✓ Après validation des tests de connectivité : Arrêter la machine virtuelle de production et dérouler le cahier de tests en environnement de tests
  - ✓ Après validation de la recette : Réactiver la machine virtuelle de production
- 8 - Définir les nouvelles procédures métier pour le service Echanges CAF/SNGI
- 9 - Formaliser et valider la charte locale entre la MDPH et la ou les CAF/MSA.
- 10 - Définir la procédure de gestion des doublons et rejets NHR
- 11 - Formaliser le document de gestion des habilitations du SI MDPH

## 4. CARTE MOBILITE INCLUSION

### Etat d'avancement de la production des CMI

La Carte Mobilité Inclusion est déployée dans 102 organismes (MDPH et/ou CD), ce qui représente déjà plus de 250 000 cartes fabriquées depuis son lancement en juillet 2017.

Mayotte, Saint-Barthélemy et Saint-Martin seront les prochains à installer la CMI.

### Nouvelles fonctionnalités sur le Portail CMI

La préparation de la démarche de validation des évolutions futures des portails

« Organisme » et « Bénéficiaire » continue sa lancée.

Des axes d'amélioration sur le traitement des photos ont permis de lever des blocages liés à des problématiques de format par exemple. Une nouvelle procédure de téléversement des photos a été mise en place, afin d'éviter aux MDPH de réitérer la demande.

De futures évolutions liées aux fonctionnalités verront le jour au fil de l'eau, grâce aux points de suivi déjà prévus au premier trimestre.

### Premier Club usager Calvados

Un club usager se tiendra pour la première fois dans le département du Calvados, le 25 janvier. L'objectif de cette réunion est double : présenter le Portail Usager à un échantillon de personnes en situation de handicap et recueillir des retours d'expérience des utilisateurs, en vue d'améliorer son ergonomie.

Ce nouveau type de réunion est mis en place à la demande du comité de pilotage en complément du club utilisateurs.

Contacts : responsable du Pôle Expertise et Appui Métier [jean-michel.lamiaux@cnsa.fr](mailto:jean-michel.lamiaux@cnsa.fr) et chef de projet CMI [christian.bedue@cnsa.fr](mailto:christian.bedue@cnsa.fr)

## 5. SUIVI DES ORIENTATIONS

### Des réunions en région PACA et Pays de la Loire

Des réunions régionales entre les différents acteurs (ARS, MDPH, Conseil départemental, CNSA) ont été organisées durant les mois de novembre et décembre en région Pays de la Loire et PACA. Elles ont permis de faire un point d'avancement sur le projet et son déploiement.

La réunion en PACA a notamment été l'occasion de communiquer sur le choix récent de l'ARS de se doter, à l'image de la majorité des ARS, du système d'information Viatrajectoire.

D'autres rencontres sont à prévoir en Aquitaine et en Bretagne lors du mois de janvier. Il s'agira d'apporter des réponses aux questions sur le déploiement du Suivi des orientations de façon générale, sur l'outil Viatrajectoire, et en particulier sur l'Observatoire de Viatrajectoire (qui permet de connaître le nombre de places vacantes en ESMS, le nombre de personnes orientées...).

L'objectif étant également d'identifier avec les Agences Régionales de Santé les leviers qui permettront une mise en place facilitée du système d'information.

L'ARS Océan Indien a choisi de développer un outil régional conforme au référentiel. Il sera par ailleurs déployé pour les départements de la Réunion et de Mayotte.

### Bilan des feuilles de routes et lettres d'engagement

Depuis le lancement opérationnel de la démarche début 2017, 15 feuilles de route ont été reçues (sur 17), ainsi que 38 lettres d'engagement. Les feuilles de routes de la Corse et de la Martinique restent en attente.

Aujourd'hui, une quinzaine de MDPH ont déployé effectivement Viatrajectoire.

### Calendrier de déploiement sur-mesure

La CNSA et les ARS échangent sur un calendrier de déploiement en prenant en compte les spécificités des MDPH. Elles travaillent activement à proposer des solutions facilitatrices pour les territoires en difficulté.

Le déploiement du système d'information pour l'ARS Océan Indien devrait également s'inscrire dans ce calendrier.

### Nouvelles fonctionnalités de Viatrajectoire

Se voulant être conforme au cadre de référence, des évolutions sont apportées et continueront d'être mises à jour par la suite.

Notons entre autres : la mise en place d'un annuaire des ESMS au niveau national basé sur le FINESS (consultable en ligne), ainsi qu'un nouvel espace numérique des usagers permettant

d'y effectuer une demande suite à la décision d'orientation de la MDPH, de suivre l'instruction de leur dossier, de contacter les établissements, etc.

Grâce au dossier d'orientation en ligne, les échanges entre les ESMS et les MDPH se veulent optimaux et permettront un gain de temps non négligeable sur l'octroi de places d'hébergement des usagers.

Contact : chefs de projet Suivi des orientations [audrey.ahovey@cnsa.fr](mailto:audrey.ahovey@cnsa.fr) et [christian.bedue@cnsa.fr](mailto:christian.bedue@cnsa.fr)

## 6. Prochaines étapes



### Réunions interdépartementales politiques/stratégiques

- 17 janvier à Nanterre
- 23 janvier à Lyon
- 25 janvier à Auxerre
- 26 janvier à Marseille
- 01 février à Angoulême
- 02 février à Saint-Lô
- 14 février à Vannes



### Réunions d'appropriation métier

- 16 janvier à Nancy
- 24 janvier à Aix en Provence
- 13 février à Montauban
- 06 mars à Dijon
- 19 mars à Angers
- 30 mars à Bordeaux



### Présentation pédagogique n°17

Judi 1er février 2018



### Inscription

Pour vous inscrire à la lettre d'information, veuillez cliquer [ici](#) et renseigner le formulaire d'inscription en ligne



### Contacts

N'hésitez pas à nous poser vos questions en nous envoyant un message à l'adresse [simdph@cnsa.fr](mailto:simdph@cnsa.fr)

Cette lettre électronique vous est adressée car vous figurez sur les listes de diffusion de la CNSA

[www.cnsa.fr](http://www.cnsa.fr)

[pour-les-personnes-agees.gouv.fr](http://pour-les-personnes-agees.gouv.fr)

[Se désinscrire](#)